

Nous trouver :

Av. de Reverdil 8

3^{ème} étage

1260 Nyon

(les locaux se trouvent à proximité
du centre commercial La Combe)

Fixer un rendez-vous :

(de 8h à 17h30)

021.314.37.00



UCCF

Dr Lorraine Calba

Médecin associée, responsable de l'unité,
thérapeute de couple et de famille

Dr Julien Elowe

Médecin-directeur du SPO



Département de psychiatrie
Secteur psychiatrique Ouest

Unité de Consultation pour le Couple et la Famille



Présentation de l'unité

L'Unité de Consultation pour le Couple et la Famille (UCCF) est un service ambulatoire, rattaché au Secteur psychiatrique Ouest du CHUV.

Les interventions sont menées selon l'approche systémique. Elles sont assurées par des professionnels spécialisés (psychologues/psychiatres) qui exercent sous la responsabilité du médecin-cadre.

Notre offre

Notre service de consultation offre un espace de réflexion et de dialogue qui aide les familles et les couples à surmonter la crise et à répondre à leurs besoins.

Nous proposons :

- **Thérapies de couple**
- **Thérapies de famille**
- **Thérapies coparentales**
- **Guidance parentale**

Nous travaillons dans un cadre respectueux, prenant en compte l'intérêt et la sécurité de chacun des membres du couple et de la famille.

Pour qui ?

Aux couples qui rencontrent des difficultés, telles que :

- Sentiment d'éloignement
- Maladie d'un des membres
- Problèmes de communication
- Perte de confiance due à une infidélité
- Séparation, etc.

Aux familles qui sont confrontées à des difficultés, telles que :

- Conflits relationnels
- Séparation
- Décès
- Adolescence
- Problèmes éducatifs
- Recomposition familiale, etc.

Dans un climat de crise, il est parfois compliqué de mobiliser les ressources nécessaires pour y faire face.

Le recours à des professionnels peut aider à surmonter ces difficultés dans une approche axée sur les compétences du couple ou de la famille, tout en considérant l'histoire de chacun et de sa propre famille d'origine.

Notre fonctionnement

- Prise de contact :
 - ❖ Par l'un des membres du couple ou de la famille (adressé ou non par un médecin).
 - ❖ Par les professionnels (mandats).
- Suivis proposés :
 - ❖ 6 séances (toutes les 3-4 semaines), avec bilan d'évaluation et propositions thérapeutiques.
- Consultations en français.

Facturation

Séances prises en charge par l'assurance maladie de base (aux conditions stipulées dans le contrat d'assurance), sous prescription médicale.

